

PARCOURS DE FORMATION CAPPEI ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

A l'attention des responsables éducation
inclusive des directions diocésaines et
des enseignants spécialisés



CAPPEI : Les fondamentaux

Décret n° 2017-169 du 10 février 2017

Ce décret a créé le **Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive (CAPPEI)** pour les enseignants du premier et du second degrés. Il est complété par deux arrêtés du 10 février 2017 qui précisent les modalités d'organisation de l'examen pour l'obtention du CAPPEI et l'organisation de la formation préparant à cette certification.

Décret n°2020-1634 du 21 décembre 2020

Il modifie le décret du 10 février 2017. Il ouvre l'accès à la certification par la voie de la **Validation des Acquis de l'Expérience Professionnelle (VAEP)** et accorde de droit le CAPPEI aux titulaires du CA-SH.

Formation CAPPEI

Rejoignant la visée ministérielle et les priorités de l'Enseignement Catholique, Formiris propose aux enseignants exerçant sur un poste d'enseignement spécialisé rejoindre la formation CAPPEI déployée par 7 centres de formation partenaires pour le meilleur accueil de tous.

Les candidats retenus pour la formation s'engagent à suivre tous les modules de formation, à s'inscrire et à se présenter aux épreuves permettant l'obtention du CAPPEI

Certification CAPPEI : pour qui ?

1 Statut professionnel

Être enseignant du premier et du second degré, titulaire et contractuel employé par contrat à durée indéterminée, ainsi que maître contractuel, maître agréé et maître délégué employé par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privé sous contrat.

2 Fonctions

Exercer ses fonctions dans les écoles, les établissements scolaires, les établissements et services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie et à contribuer à la mission de prévention des difficultés d'apprentissage et d'adaptation de l'enseignement.

ou

Exercer sur un poste relevant de l'école inclusive (poste support de formation), validé par les autorités académiques (*il appartiendra à chaque DDEC de vérifier auprès du rectorat la validité du poste support à la certification CAPPEI avant le départ en formation*).

3 Temps de travail

Exercer au moins à mi-temps sur un dispositif spécialisé : ULIS, SEGPA, RASED, Unité d'Enseignement, dispositifs des établissements médico-sociaux.

Les enseignants qui ne sont pas en poste dans l'enseignement spécialisé, mais qui ont fait la demande lors du mouvement de l'emploi, peuvent soumettre leur candidature. Les étapes : déposer la candidature sur la plateforme Formiris, attendre les résultats de la commission des emplois et informer obligatoirement Formiris des résultats avant le début de la formation.

L'exercice sur un poste d'enseignement spécialisé est indispensable pour accéder à la formation et la certification CAPPEI.

Déroulement de la formation CAPPEI

1

Durée et période

La formation CAPPEI se déroule sur une année scolaire, entre juin 2025 et avril 2026 pour une durée totale de 324 heures. Un important travail personnel est également à prévoir.

2

Organisation

La formation est organisée en alternance, combinant des périodes de cours et de présence en établissement. Ce principe est essentiel pour intégrer les acquis de la formation dans le contexte professionnel et utiliser le cadre éducatif pour préparer les épreuves de certification CAPPEI. Des journées en distanciel ont été intégrées dans le parcours pour diminuer le nombre de déplacements.

3

Renforcement

Les journées de stage et les visites du tuteur et des formateurs sur le lieu de travail viennent renforcer le lien entre la formation et l'établissement scolaire.

4

Accompagnement

Pendant la formation, chaque enseignant sera accompagné par l'équipe de son centre de formation de rattachement ainsi que par un tuteur, qui est lui-même un enseignant spécialisé certifié.

Modalités de certification CAPPEI

EPREUVE 1

- Présentation d'une séance pédagogique avec un groupe d'élèves (durée : 45 min.)
- Entretien avec la commission (durée : 45 min.)

EPREUVE 2

- Entretien avec la commission à partir d'un dossier portant sur la pratique professionnelle du candidat (durée : 15 min.)

EPREUVE 3

- Présentation d'une action témoignant du rôle de personne ressource en matière d'éducation inclusive et de sa connaissance des modalités de scolarisation des élèves à BEP (durée : 10 min.)
- Échange avec la commission (durée : 20 min.)

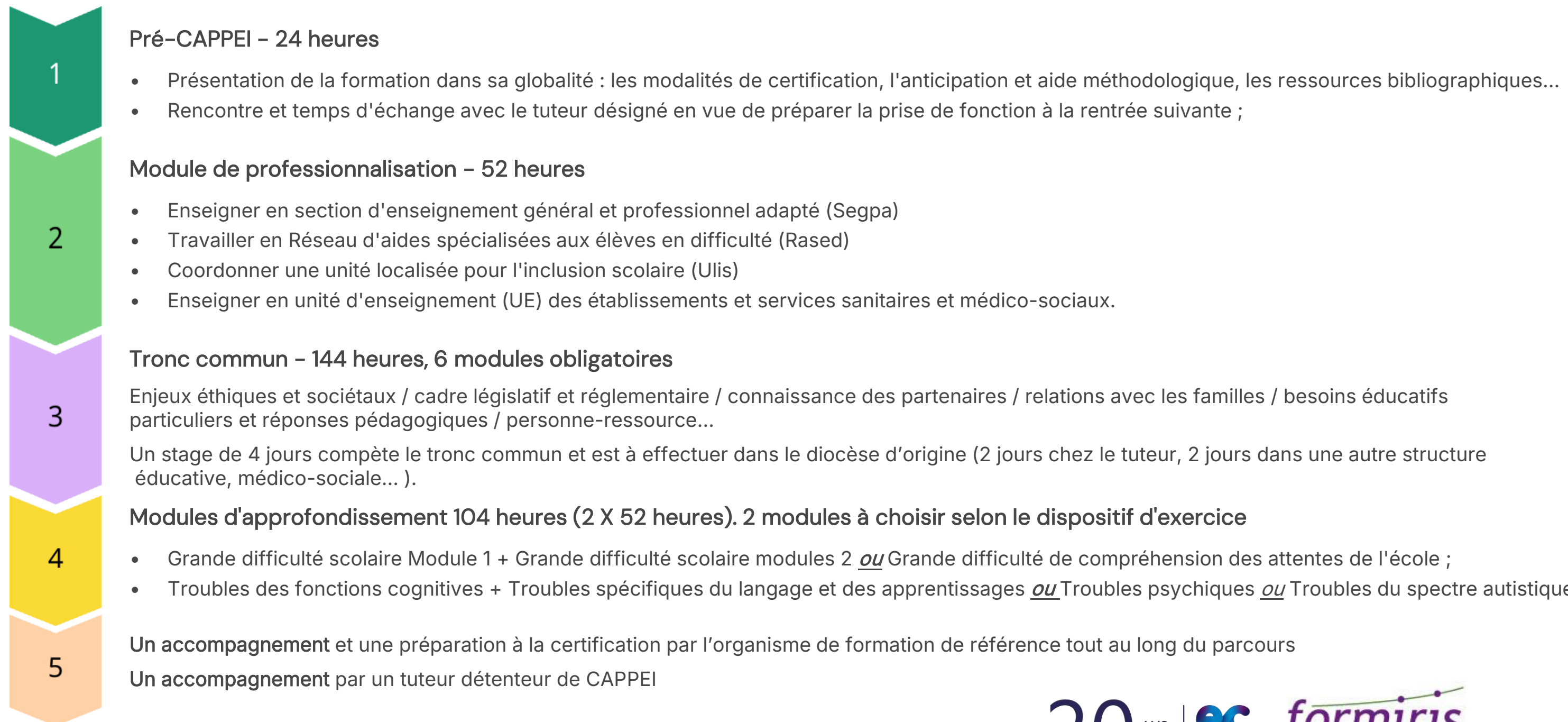
LA NOTATION DES EPREUVES

- Chacune des épreuves est notée de 0 à 20 en relation avec les éléments du référentiel.
- Une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble des trois épreuves est exigée pour l'obtention du Cappei.
- Le candidat peut demander à conserver les notes supérieures ou égales à 10 sur 20 qu'il a obtenues à une épreuve au maximum pendant trois années. À l'issue de cette période, il doit présenter à nouveau cette épreuve.

Les candidats s'inscrivent à la certification auprès des instances académiques, en suivant le calendrier fixé par le recteur d'académie.

Ils s'engagent à suivre la totalité de la formation et se présenter aux épreuves du CAPPEI

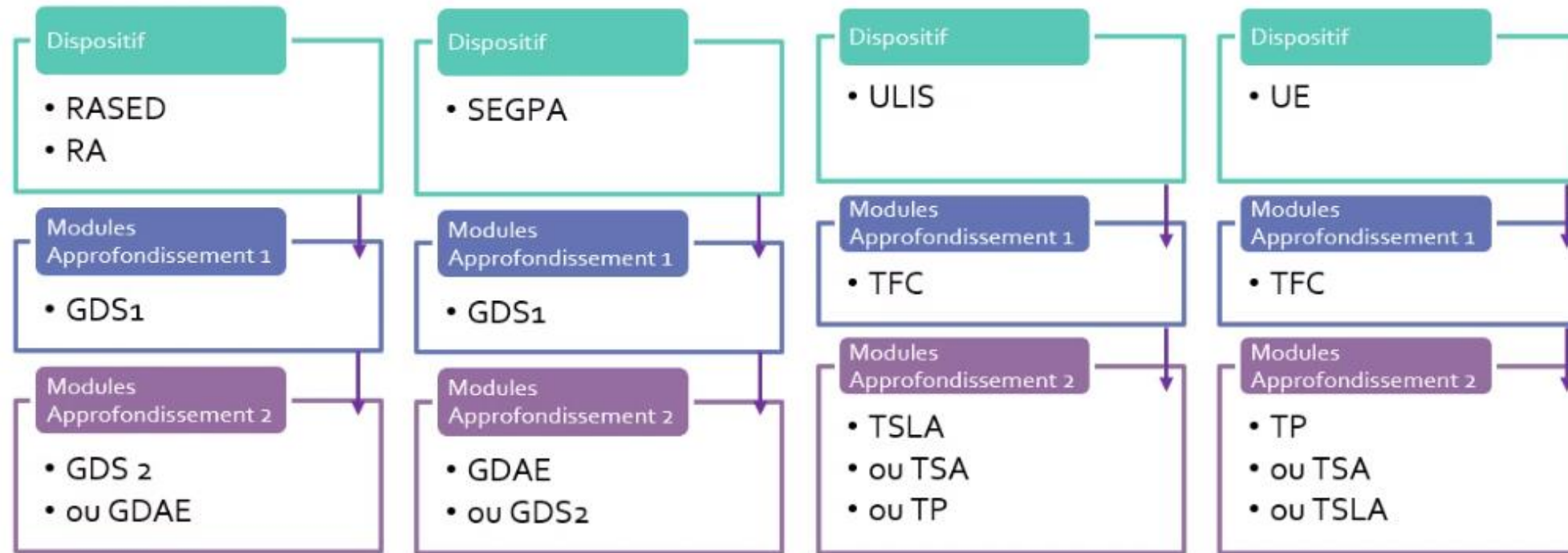
Composition de la formation



Parcours de la formation

Les participants suivent le Pré-CAPPEI, le tronc commun, le module de professionnalisation et l'accompagnement à la certification dans leur centre de formation de rattachement.

Les modules d'approfondissement sont à choisir selon les besoins professionnels et peuvent avoir lieu dans d'autres centres de formation.



Modules de professionnalisation (1 choix selon fonction):

RA : Regroupement d'Adaptation

RASED : Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté

SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

UE : Unité d'Enseignement

ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

Modules d'approfondissement (2 choix):

GDS1 : Grande Difficulté Scolaire – Module 1 et 2

GDAE : Grande Difficulté de compréhension des Attentes de l'Ecole (Persévérance scolaire et comportements difficiles)

TFC : Troubles des Fonctions Cognitives

TP : Troubles psychiques

TSA : Troubles du Spectre Autistique

TSLA : Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages

Si un minimum de participants n'est pas atteint, certains modules d'approfondissement ne seront pas disponibles

Calendrier de la formation CAPPEI 2025-26

juin-25		juil-25		août-25		sept-25		oct-25		nov-25		déc-25		janv-26		févr-26		mars-26		avr-26	
D	1	M	1	V	1	L	1	M	1	S	1	L	1	J	1	D	1	D	1	M	1
L	2	M	2	S	2	M	2	J	2	D	2	M	2	V	2	L	2	L	2	J	2
M	3	J	3	D	3	M	3	V	3	L	3	M	3	S	3	M	3	M	3	V	3
M	4	V	4	L	4	J	4	S	4	M	4	J	4	D	4	M	4	M	4	S	4
J	5	S	5	M	5	V	5	D	5	M	5	V	5	L	5	J	5	J	5	D	5
V	6	D	6	M	6	S	6	L	6	J	6	S	6	M	6	V	6	V	6	L	6
S	7	L	7	J	7	D	7	M	7	V	7	D	7	M	7	S	7	S	7	M	7
D	8	M	8	V	8	L	8	M	8	S	8	L	8	J	8	D	8	D	8	M	8
L	9	M	9	S	9	M	9	J	9	D	9	M	9	V	9	L	9	L	9	J	9
M	10	J	10	D	10	M	10	V	10	L	10	M	10	S	10	M	10	M	10	V	10
M	11	V	11	L	11	J	11	S	11	M	11	J	11	D	11	M	11	M	11	S	11
J	12	S	12	M	12	V	12	D	12	M	12	V	12	L	12	J	12	J	12	D	12
V	13	D	13	M	13	S	13	L	13	J	13	S	13	M	13	V	13	V	13	L	13
S	14	L	14	J	14	D	14	M	14	V	14	D	14	M	14	S	14	S	14	M	14
D	15	M	15	V	15	L	15	M	15	S	15	L	15	J	15	D	15	D	15	M	15
L	16	M	16	S	16	M	16	J	16	D	16	M	16	V	16	L	16	L	16	J	16
M	17	J	17	D	17	M	17	V	17	L	17	M	17	S	17	M	17	M	17	V	17
M	18	V	18	L	18	J	18	S	18	M	18	J	18	D	18	M	18	M	18	S	18
J	19	S	19	M	19	V	19	D	19	M	19	V	19	L	19	J	19	J	19	D	19
V	20	D	20	M	20	S	20	L	20	J	20	S	20	M	20	V	20	V	20	L	20
S	21	L	21	J	21	D	21	M	21	V	21	D	21	M	21	S	21	S	21	M	21
D	22	M	22	V	22	L	22	M	22	S	22	L	22	J	22	D	22	D	22	M	22
L	23	M	23	S	23	M	23	J	23	D	23	M	23	V	23	L	23	L	23	J	23
M	24	J	24	D	24	M	24	V	24	L	24	M	24	S	24	M	24	M	24	V	24
M	25	V	25	L	25	J	25	S	25	M	25	J	25	D	25	M	25	M	25	S	25
J	26	S	26	M	26	V	26	D	26	M	26	V	26	L	26	J	26	J	26	D	26
V	27	D	27	M	27	S	27	L	27	J	27	S	27	M	27	V	27	V	27	L	27
S	28	L	28	J	28	D	28	M	28	V	28	D	28	M	28	S	28	S	28	M	28
D	29	M	29	V	29	L	29	M	29	S	29	L	29	J	29			D	29	M	29
L	30	M	30	S	30	M	30	J	30	D	30	M	30	V	30			L	30	J	30
		J	31	D	31			V	31			M	31	S	31			M	31		

Pré CAPPEI
Module pro
Tronc commun
Module Approfondissement
Prépa Cert
Stage
DISTANCIEL
PRESENTIEL

A noter : certaines dates pourraient varier selon les organismes de formation et selon les périodes de certification de chaque académie

Les organismes de formation communiqueront un planning exhaustif aux participants inscrits dans leur centre de formation.

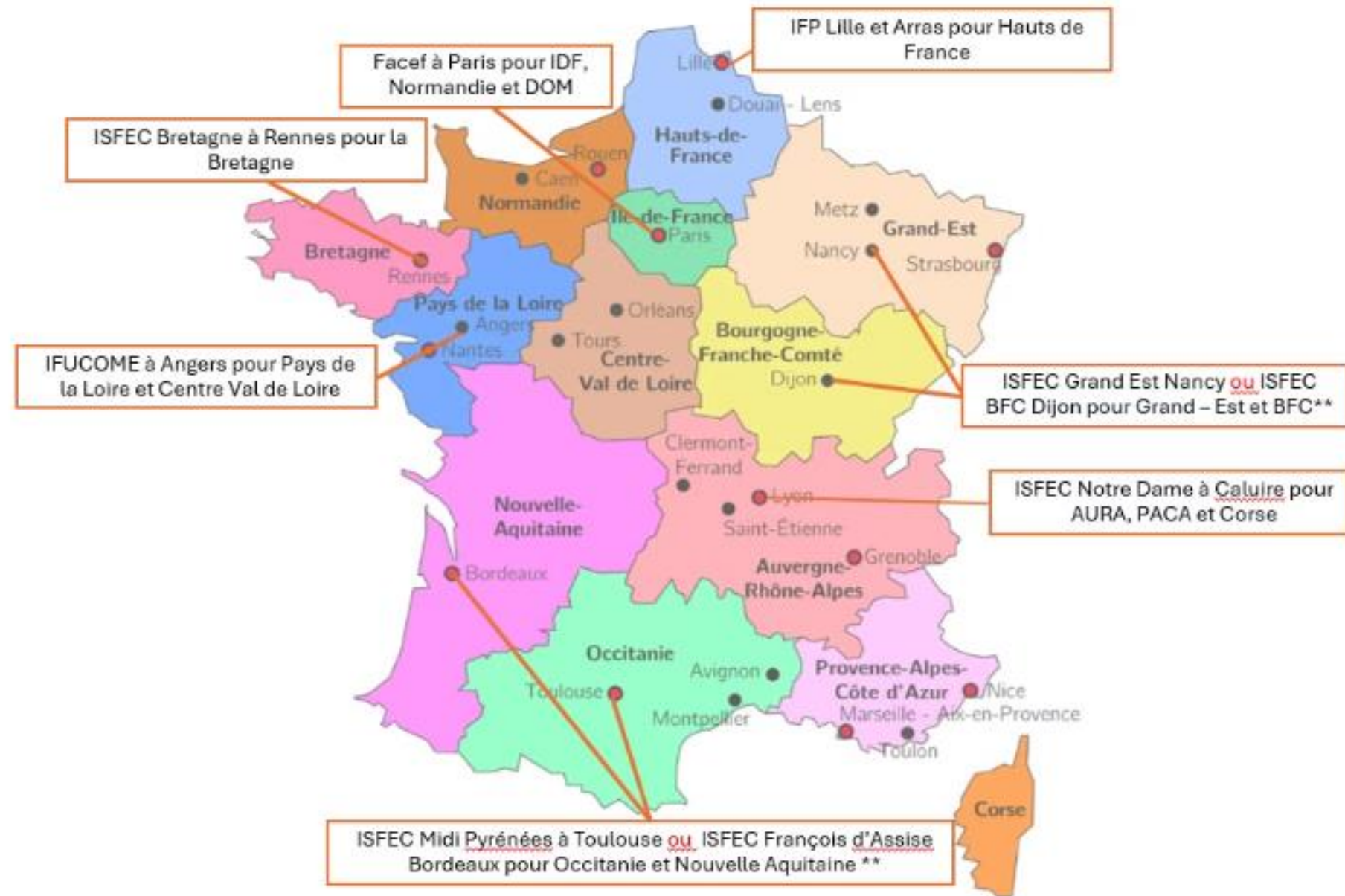
Lieux de la formation

La majeure partie de formation CAPPEI 2025-2026 est proposée dans **7 centres de formation régionaux ou inter-régionaux** *:

- le pré-Cappei,
- le tronc commun,
- les modules de professionnalisation,
- l'accompagnement à la certification

Les 3 semaines des modules d'approfondissement se déroulent uniquement dans **5 centres de formation**, qui seront définis lors de la régulation des candidatures selon la provenance géographique des candidats :

- IFP Hauts de France à Lille
- Facef à Paris
- IFUCOME à Angers
- ISFEC Midi Pyrénées à Toulouse
- ISFEC Notre Dame à Caluire et Cuire



* Les enseignants se forment dans un de 7 centres de formation régionaux sous réserve de l'atteinte du minimum de participants. Ce lieu est considéré comme le centre de référence du participant tout au long de la formation.

** Le choix du centre de formation entre Dijon ou Nancy, et entre Bordeaux ou Toulouse se fera en fonction du nombre de candidats et de leur provenance géographique.

Gestion des candidatures

3-28 mars 2025

Dépôt de candidature pour le parcours CAPPEI est à effectuer sur la plateforme. Le lien sera disponible sur le portail Formiris. Les candidats peuvent également le demander en écrivant au cappei@formiris.org ou demander à leur responsable éducation inclusive

1

2

2 avril 2025

Envoi par Formiris à chaque responsable éducation inclusive d'un fichier reprenant les dossiers de candidature reçus par diocèse pour vérification de l'éligibilité et la priorisation.

21 avril 2025

3

Date limite du retour par les responsables EI à Formiris du fichier des candidats vérifié et priorisé.

4

29-30 avril 2025

Régulation fédérale des candidatures : arrêt de la liste de participants CAPPEI 2025-26.

Mi-mai 2025

5

Communication auprès des enseignants de l'accord ou non du départ en formation CAPPEI (copie responsables EI + chef d'établissement). Les candidats auront une semaine pour confirmer leur souhait de partir en formation.

6

18 juin 2025

Début de la formation

Les enseignants qui ne sont pas en poste d'enseignement spécialisé au moment de la candidature sont tenus d'informer Formiris dès que leur demande de poste est validée (ou refusée). Cela conditionne l'accès à la formation.

Critères de sélection des candidatures :

- Être éligible à la formation et la certification (voir page 3)
- Avoir l'avis favorable et la priorisation du départ en formation accordés par le responsable éducation inclusive du diocèse
- Avoir l'accord de départ en formation signé par le chef d'établissement

CAPPEI : autres dispositifs

Formation des tuteurs

Chaque stagiaire est accompagné par un tuteur enseignant certifié CAPSAIS, CAPASH, 2 CA-SH ou CAPPEI exerçant des fonctions similaires. Les DDEC proposent le tuteur en concertation avec les centres de formation. Une formation de 3 jours est proposée aux tuteurs dans chaque centre de formation au CAPPEI, dont 1 journée avec les stagiaires lors du Pré-CAPPEI.

Parcours complémentaire CAPPEI

En cas d'échec aux épreuves de certification, le candidat peut demander à conserver les notes supérieures ou égales à 10 sur 20 qu'il a obtenues pendant 3 années au maximum. A l'issue de cette période, il doit à nouveau présenter cette épreuve. Chaque candidat peut demander une préparation complémentaire à la certification (une seule fois) à condition d'avoir fait la formation et avoir passé les épreuves de certification.

MIN – Modules d'initiative nationale

Les enseignants déjà certifiés, ont, de droit, accès aux modules de formation d'initiative nationale pour une durée totale de 100 heures pendant les cinq années qui suivent l'obtention de leur certification CAPPEI (maximum 50 heures par an sous réserve d'exercer sur un poste spécialisé). Ils sont ouverts aux autres enseignants sous réserve de places disponibles.

CAPPEI : liens utiles

- Bulletin officiel N°10 du 11 mars 2021
- Référentiel des compétences spécifiques d'un enseignant spécialisé
- Lien vers le portail Formiris : <https://www.formiris.org/>
- Portail du Secrétariat général de l'enseignement catholique / Besoins éducatifs particuliers
- <https://enseignement-catholique.fr/video/webinaire-cappei-mode-demploi/>

Pour tout renseignement :

cappei@formiris.org



Rejoignez la communauté éducative des enseignants spécialisés certifiés !

20 ANS
d'ÉDUCATION
INCLUSIVE

ec
enseignement
catholique

formiris
Ensemble préparons notre avenir